


GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
GRENOBLE

Dénomination : SPARTOO SAS
n° de gestion : 2006B00775
n° d'identification : 489 895 821
n° de dépôt : A2012/003595
Date du dépôt : 17/04/2012
Pièce : certificat du 29/03/2012



1011452







**KPMG Entreprises
Grenoble/Dauphiné**
9, avenue du Granier
B.P. 158
38244 MEYLAN CEDEX
FRANCE



Audit & Diagnostic
14, rue Clapeyron
75008 PARIS
FRANCE

TRIBUNAL de COMMERCE
Déposé au GREFFE le :

17 AVR. 2012

Sous le N°

SPARTOO

Société par Actions Simplifiée

16, rue Henri Barbusse
38100 GRENOBLE

**Certificat du dépositaire (article L. 225-146,
al. 2 du Code de commerce)**

Assemblée du 29 mars 2012

10/11

10/12

10/13

10/14

10/15

10/16

10/17

10/18

10/19

10/20

10/21

10/22

10/23

10/24

10/25

10/26

10/27

10/28

10/29

10/30

10/31

11/1

11/2

11/3

11/4

11/5

11/6

11/7

11/8



**KPMG Entreprises
Grenoble/Dauphiné**
9, avenue du Granier
B.P. 158
38244 MEYLAN CEDEX
FRANCE



Audit & Diagnostic
14, rue Clapeyron
75008 PARIS
FRANCE

SPARTOO, S.A.S.


Certificat du dépositaire (article L. 225-146, al. 2 du Code de commerce)

A l'attention du Président,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission, afin d'établir le certificat prévu à l'article L.225-146 alinéa 2 du Code de commerce.

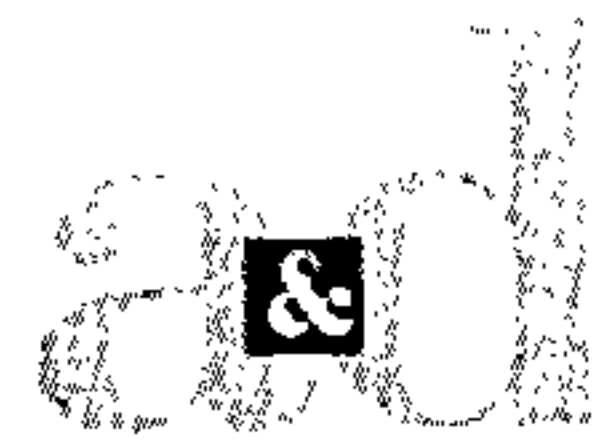
Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à vérifier :

- les bulletins de souscription par lesquels FIP A PLUS PROXIMITE 3, FCPI A PLUS INNOVATION 8, FCPI A PLUS INNOVATION 7, ENDEAVOUR II LP, HIGHLAND VII – PRI (2) SARL, HIGHLAND VIIB – PRI (2) SARL, HIGHLAND VIIC – PRI (2) SARL et HIGHLAND ENT VII – PRI (2) SARL ont souscrit 250 832 actions nouvelles d'un nominal de € 0,10, avec une prime d'émission de 34,18 € de la société Spartoo SAS à l'occasion d'une augmentation du capital décidée par l'Assemblée Générale du 29 mars 2012 ;
- la déclaration incluse dans chacun des bulletins manifestant la décision de FIP A PLUS PROXIMITE 3, FCPI A PLUS INNOVATION 8, FCPI A PLUS INNOVATION 7, ENDEAVOUR II LP, de libérer leur souscription par compensation avec la créance liquide et exigible qu'ils possèdent chacun sur la société ; à hauteur de 118 603 actions nouvelles soit 4 065 710,84 euros ;
- la déclaration incluse dans chacun des bulletins manifestant la décision de HIGHLAND VII – PRI (2) SARL, HIGHLAND VIIB – PRI (2) SARL, HIGHLAND VIIC – PRI (2) SARL et HIGHLAND ENT VII – PRI (2) SARL, de libérer leur souscription par compensation avec la créance liquide et exigible qu'ils possèdent chacun sur la société ; à hauteur de 59 300 actions nouvelles soit 2 032 804 euros, les 72 929 autres actions souscrites étant libérées en numéraire ;
- les arrêtés de compte établis le 29 mars 2012, par le Président dont nous avons certifié l'exactitude le 29 mars 2012, desquels il ressort que FIP A PLUS PROXIMITE 3, FCPI A PLUS INNOVATION 8, FCPI A PLUS INNOVATION 7, ENDEAVOUR II LP, HIGHLAND VII – PRI (2) SARL, HIGHLAND VIIB – PRI (2) SARL, HIGHLAND VIIC – PRI (2) SARL et HIGHLAND ENT VII – PRI (2) SARL possèdent sur la société SPARTOO SAS des créances pour un montant total de € 6 098 514,84 ;
- le caractère liquide et exigible de ces créances ;
- l'écriture comptable de compensation des créances visées ci-dessus permettant de constater la libération des actions.





**KPMG Entreprises
Grenoble/Dauphiné**
9, avenue du Granier
B.P. 158
38244 MEYLAN CEDEX
FRANCE



Audit & Diagnostic
14, rue Clapeyron
75008 PARIS
FRANCE

Sur la base de ces vérifications, nous délivrons le présent certificat qui tient lieu de certificat du dépositaire.

Les Commissaires aux comptes

Meylan, le 29 mars 2012

KPMG Entreprises
Département de KPMG S.A.

Rachel THONIER FELDMAN
Commissaire aux comptes

Paris, le 29 mars 2012

AUDIT & DIAGNOSTIC S.A.R.L.

Philippe MILLAN
Associé

